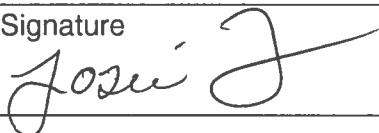


AVIS D'INSCRIPTION

		DATE DE LA RÉUNION	24 février 2017		
CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CE	
SCR		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		CA	
CE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)		UQ	
			X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif	Point 4
--	------------

Responsable du dossier Madame Josée Fortin Directrice des Services à la vie étudiante	Signature 	Date 14 février 2017
---	---	-------------------------

Préparé par <ul style="list-style-type: none"> ➤ Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative aux Services à la vie étudiante ➤ Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante ➤ Jean-Pierre Hamel, directeur du Centre sportif
--

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de résolution - Prévisions budgétaires détaillées 2017-2018 des Services à la vie étudiante - Prévisions revenus et dépenses 2017-2018 des Services à la vie étudiante - Prévisions budgétaires détaillées 2017-2018 du Centre sportif - Prévisions revenus et dépenses 2017-2018 du Centre sportif

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Recevoir le dépôt des prévisions 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

Synthèse du dossier

Les membres étudiants du CVE ont régulièrement souligné le besoin des associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres pour se doter d'une position claire sur le montant des cotisations étudiantes des Services à la vie étudiante et du Centre sportif. À cet effet, la direction des SVE porte une attention particulière à la disponibilité des informations pertinentes pour les membres étudiants du CVE.

Depuis 2014-2015, l'UQAM subit une baisse de ses effectifs étudiants. Cette baisse des effectifs étudiants équivalent temps plein (EETP) a un effet direct sur les revenus des Services à la vie étudiante. Rappelons que les revenus provenant de la cotisation étudiante sont calculés à partir des EETP de l'année courante et que les revenus provenant de la subvention du MEES sont calculés à partir des EETP T-2, ce qui signifie que pour l'année 2017-2018, ils seront calculés sur la base des EETP de 2015-2016 (28 165).

Rappel du processus budgétaire 2016-2017

En février 2016, la direction des SVE a déposé au CVE, les prévisions budgétaires 2016-2017 qui présentait un manque à gagner de 116 961 \$. Les SVE n'ont pas pu présenter ces documents puisque le CVE a été annulé, faute de quorum.

En mars 2016, la direction des SVE a déposé au CVE, les prévisions budgétaires 2016-2017 équilibrées après qu'un travail de rationalisation des dépenses ait été effectué, notamment au niveau des dépenses salariales du poste budgétaire surnuméraire. Dans son avis d'inscription, la direction des SVE recommandait au CVE de maintenir le taux des cotisations pour l'année 2016-2017. La direction des SVE n'a pas pu présenter ces documents puisque le CVE a été annulé, faute de quorum.

Budget révisé 2016-2017

Lors de la présentation du budget révisé 2016-2017 des Services à la vie étudiante faite au Comité de la vie étudiante du 27 janvier 2017, la direction des SVE a présenté un budget révisé affichant un manque à gagner de 55 254 \$. Ce manque à gagner a été expliqué par l'augmentation de la masse salariale en raison de l'application de la politique salariale gouvernementale (PSG 1.5 %) à l'ensemble des personnels ainsi que par l'augmentation des salaires étudiants suite à la nouvelle convention collective SÉTUE. Ajoutons à ces éléments, la confirmation de la baisse des effectifs étudiants qui a occasionné une baisse des revenus anticipés. Comme le niveau de dépenses à la mi- année était de 43 %, la direction des SVE avait annoncé la faisabilité de terminer l'année financière 2016-2017 avec un budget équilibré.

Processus budgétaire 2017-2018 : calendrier des travaux

Lors de la séance du 25 novembre dernier, le Comité de la vie étudiante adoptait la résolution 2016-CVE-690 concernant le processus budgétaire 2017-2018 acceptant ainsi le calendrier des travaux :

- 25 novembre 2016 : adoption du calendrier des travaux au CVE;
- 27 janvier 2017 : présentation du budget révisé compte tenu de la baisse anticipée des effectifs étudiants, des données concernant l'augmentation de la subvention du MEES et de l'indexation de la cotisation étudiante;
- 27 janvier 2017 : état des résultats 2016-2017 de mi- année budgétaire au CVE;
- 24 février 2017 : présentation des prévisions budgétaires 2017-2018 des SVE et du Centre sportif au CVE;
- 24 mars 2017 : Comité de la vie étudiante recommandant les montants des cotisations étudiantes pour le Centre sportif et les SVE en fonction de la règle du MEES;
- 25 avril 2017 : Conseil d'administration de l'UQAM.

Règles budgétaires concernant les Services à la vie étudiante

Les règles budgétaires concernant les Services à la vie étudiante sont les suivantes :

- 1) Budget de dépenses et de revenus équilibré;
- 2) Les budgets du Centre sportif et des Services à la vie étudiante sont traités séparément et sont indépendants l'un de l'autre;
- 3) Budgets des Services à la vie étudiante et du Centre sportif sont soumis aux conventions collectives et aux protocoles d'entente en vigueur à l'Université;

Règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant aux frais institutionnels obligatoires

La cotisation étudiante dédiée aux Services à la vie étudiante fait partie de la catégorie des Frais institutionnels obligatoires (FIO). Ces frais sont régis par une règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur (MEES). En 2016-2017, la règle budgétaire du MEES concernant les frais institutionnels obligatoires (FIO)¹ se libelle ainsi :

« À défaut d'entente, les augmentations devront s'inscrire à l'intérieur du périmètre d'indexation, correspondant à la dernière variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant. Ainsi les augmentations appliquées aux trimestres d'automne 2016, d'hiver 2017 et d'été 2017 devront être d'au plus 1.5% par étudiant, par rapport à ces mêmes trimestres en 2015-2016. »²

Au moment de présenter les prévisions budgétaires et les taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif, le taux d'indexation déterminé par le MEES n'était pas encore connu.

Mandat du Comité de la vie étudiante

Le règlement no 2 stipule que le Comité de la vie étudiante « recommande au Conseil (*d'administration*) le montant de la cotisation payée par les étudiants pour les frais de services à la vie étudiante » (article 6.6.2 du règlement no 2).

Historiquement, depuis 1993, la Direction des Services à la vie étudiante a toujours obtenu l'appui des associations étudiantes facultaires en regard de la cotisation étudiante pour le Centre sportif et les Services à la vie étudiante.

La résolution concernant les cotisations étudiantes pour le Centre sportif et les Services à la vie étudiante sera présentée pour adoption à la séance 24 mars 2017, tel que présenté dans le calendrier du processus budgétaire (2016-CVE-690).

Présentation des prévisions budgétaires 2017-2018

Les prévisions budgétaires présentées dans ce document doivent être prises en considération en fonction des conditions actuelles et de la connaissance par la Direction des Services à la vie étudiante, des données institutionnelles.

Les prévisions budgétaires présentées ont été élaborées en fonction des paramètres suivants :

- 1) Maintien aux taux actuels des cotisations étudiantes soit 42.96 \$/étudiant pour le Centre sportif, 4,53 \$/crédit à la session d'été 2017, 4,55 \$/crédit aux trimestres automne 2017 et hiver 2018 pour les Services à la vie étudiante;
- 2) Subvention du MEES **calculée selon les informations connues à ce jour**, soit 28 165 EETP au taux de 79.73 \$/EETP, pour la subvention SVE (basée sur le nombre d'EETP déclarés – 2 ans);
- 3) Subvention du MEES pour entretien du Centre sportif **connue à ce jour** (basée sur les données de l'année dernière);
- 4) Cotisations étudiantes calculées selon les données en lien avec les effectifs étudiants pour le budget révisé 2016-2017, soit 27 801 EETP, pour la cotisation SVE. Ces données sont celles connues à ce jour et pourraient faire l'objet de modifications;

¹ Définition : La définition des FIO, tel que l'entend le MEES, est énoncée dans les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2016-2017 : « Les frais institutionnels obligatoires (FIO) se définissent comme ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité, lesquels sont encadrés par la règle budgétaire 3.1. Les FIO englobent notamment les frais généraux (admission, inscription, examen, stage, etc.), les frais technologiques, les frais de service aux étudiants, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de thèse, les primes relatives à certaines assurances obligatoires, les frais liés aux services des sports et des loisirs et divers autres frais (relevés de notes, délivrance de diplômes, laboratoires, uniformes, etc.). Les frais imposés pour l'exercice de certains recours, tels les frais de révision de note, font également partie du périmètre des FIO. Les frais sont considérés comme obligatoires lorsqu'ils :

- sont imposés et facturés directement à l'étudiant par l'université ou par une de ses composantes (faculté, département, unité d'enseignement);
- touchent tous les étudiants d'un groupe défini, sans qu'il n'y ait possibilité de s'y soustraire.

Extrait :

Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2016-2017, MEES,

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2015-2016.pdf

² Frais institutionnels obligatoires (règles budgétaires

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2015-2016.pdf

- 5) Cotisations étudiantes calculées avec 38 200 étudiants au trimestre d'automne 2017 et 36 300 étudiants au trimestre d'hiver 2018 pour le Centre sportif. Ces données sont celles connues à ce jour et pourraient faire l'objet de modifications plus ou moins importantes en fonction de la fluctuation des effectifs étudiants;
- 6) Augmentations salariales conformes aux conventions collectives et protocole d'entente, connues à ce jour (échelles salariales, augmentation SEUQAM, PSG, équité interne);
- 7) Maintien de l'offre de services au niveau de 2016-2017;
- 8) Mise en œuvre de la planification stratégique 2012-2017, amorcée en mai 2012;
- 9) Le paiement des allocations de retraite est assumé par l'UQAM;
- 10) Projet spécifique en partenariat avec les Résidences universitaires pour l'accueil et l'intégration des étudiants en résidence et poursuite du projet pilote, Pairs-Aidants, pour briser l'isolement et repérer rapidement les étudiantes-étudiants ayant besoin de soutien.

La Direction des Services à la vie étudiante recommande que le Comité de la vie étudiante reçoive le dépôt des prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**Comité de la vie étudiante**

Projet de résolution

Prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif**RÉSOLUTION 2017-CVE-**

- ATTENDU les documents déposés en annexe;
- ATTENDU l'importance pour les associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres sur le montant des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif;
- ATTENDU la résolution 2016-CVE-690 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2017-2018 des Services à la vie étudiante;
- ATTENDU les délais nécessaires pour se conformer à la règle du MEES sur les frais institutionnels obligatoires (FIO);
- ATTENDU les travaux de la Direction des Services à la vie étudiante afin de déposer des prévisions budgétaires équilibrées lors du CVE du 24 mars 2017;
- ATTENDU la nécessité de recommander les montants de cotisations 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif lors du Comité de la vie étudiante du 24 mars 2016;

ATTENDU les discussions en séance.

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

CONSTATE l'état de la situation budgétaire des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

RECOIVE les prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

Prévisions revenus et dépenses 2017-2018 des Services à la vie étudiante (excluant le Centre sportif)

Revenus et dépenses 2016-2017 (indexées et révisées) CVE 27 janvier

2016-2017			
TOTAL EETC (30 crédits)	<u>Base pour subvention du MEES</u>		28 880
Étudiants équiv. temps complet	<u>Base pour cotisations étudiantes</u>		27 801
	Été 2016	Aut 2016/Hiv 2017	
Subvention du MEES	79,73 \$		2 302 602 \$
Cotisations étudiantes	4,46 \$	4,55 \$	
Estimation EETP	2554	25247	
	30	30 crédits	
	133,80 \$	136,50 \$	3 787 941 \$
Frais majorés étudiants étrangers			45 200 \$
Total des revenus			6 135 743 \$

DÉPENSES 2016-2017	
Masses salariales et avantages sociaux	5 762 712 \$
Autres dépenses	428 285 \$
Total dépenses	6 190 997 \$
Surplus (déficit)	(55 254 \$)

Prévision de revenus 2017-2018

2017-2018			
TOTAL EETC (30 crédits)	<u>Base pour subvention du MEES</u>		28 165
Étudiants équiv. temps complet	<u>Base pour cotisations étudiantes</u>		27 801
	Été 2017	Aut 2017/Hiv 2018	
Subvention du MEES	79,73 \$		2 245 595 \$
Cotisations étudiantes	4,53 \$	4,55 \$	
Estimation EETP	2400	25401	
	30	30 crédits	
	135,90 \$	136,50 \$	3 793 397 \$
Frais majorés étudiants étrangers			45 200 \$
Total des revenus			6 084 192 \$

DÉPENSES 2017-2018	
Masses salariales et avantages sociaux	5 889 163 \$
Autres dépenses	428 285 \$
Total dépenses	6 317 448 \$
Surplus (déficit)	(233 256 \$)

Prévisions budgétaires détaillées 2017-2018 des Services à la vie étudiante (excluant le centre sportif)

BUDGET SVE 2017-2018	VIE ÉTUDIANTE DIRECTION	SSAÉ	SERVICES CONSEIL (direction)	ORIENTATION	Aide rech. Emploi	ACCUEIL ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	INTÉGRATION PERS.HANDICAPÉES	AIDE FINANCIÈRE	PROJETS ÉTUDIANTS	ACCUEIL RECONNAISSANCE	INSTANCES AFF. ÉTUD.	TOTAL
	100300	100304	100311	100314	100316	100312	100313	100315	100305	100307	100308	
UBR												
PLAN D'EFFECTIF												
Cadres	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	
Professionnels	4	6	6	10	0	3	3	6	0	0	0	
Techniques	0	1	2	0	0	0	1	1	0	0	0	
Bureau	1	2	2	0	0	0	1	5	0	0	0	
Total du pers. titulaire de poste	7	9	11	10	0	3	5	13	0	0	0	
MASSES SALARIALES												
Total du pers. titulaire de poste	713 430	618 559	875 238	804 005	0	217 778	373 166	888 239	0	0	0	4 490 415
Av. sociaux titulaire de poste	142 091	141 607	191 371	179 795	0	50 031	85 365	208 339	0	0	0	998 598
Surnuméraires	0	0	29 773	12 135	0	78 088	0	29 731	0	0	0	149 727
Av. sociaux surnuméraire (24.5%)	0	0	7 294	2 973	0	19 132	0	7 284	0	0	0	36 683
Salaires étudiants	5 000	5 000	75 000	0	15 000	42 400	0	0	0	25 500	21 250	189 150
Av. sociaux étudiants	13%	650	650	0	1 950	5 512	0	0	0	3 315	2 763	24 590
TOTAL MASSES SALARIALES	861 171	765 816	1 188 426	998 908	16 950	412 940	458 531	1 133 594	0	28 815	24 013	5 889 163
AUTRES DÉPENSES												
Budget frais de déplacement & de séjour	53010	4 000	2 000	6 000	1 500	0	600	3 500	6 000	0	0	23 600
Budget frais de représentation & de réception	53510	4 000	1 250	2 000	250	0	3 500	1 600	4 000	0	0	16 600
Budget fournitures & matériels	54010	8 000	10 000	20 000	5 000	1 000	8 300	18 000	20 000	0	4 500	94 800
Prestations postales	54016	100	100	200	0	0	0	500	2 500	0	0	3 400
Licence informatique, droit d'accès base de donnée	54019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget volumes & périodiques	54710	200	0	500	250	150	100	1 000	0	0	0	3 200
Budget équipement, mobilier, appareil, outillage	54910	1 000	3 000	2 000	1 000	1 000	0	5 000	6 000	0	0	19 000
Budget subvention & cotisation	55010	17 000	0	500	0	500	8 600	0	3 000	140 000	19 000	188 600
Budget interfonds/fonctions	55110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget de télécommunications	57010	3 500	5 500	6 000	0	0	2 000	3 500	7 000	0	0	27 500
Budget taxes	57110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget huile, gaz...	57210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget services contractuels	58110	5 000	0	2 000	5 000	0	0	3 000	3 000	0	3 500	21 500
Budget entretien & réparation	58210	1 500	0	2 000	0	0	0	0	1 000	0	0	4 500
Budget de location de locaux & bâtiments	58310	1 000	0	0	0	0	0	1 000	2 000	0	0	4 000
Budget services professionnels C.A.P. (N.I.)	58510	16 585	0	0	0	0	0	2 000	2 000	0	0	20 585
Budget frais financiers	59010	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	1 000
Budget non réparti	59710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget vente interne	59810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL AUTRES DÉPENSES	61 885	21 850	41 200	13 000	2 650	23 100	39 100	58 500	140 000	27 000	0	428 285
TOTAL AUTRES DÉPENSES & MASSES SALARIALES	923 056	787 666	1 229 626	1 011 908	19 600	436 040	497 631	1 192 094	140 000	55 815	24 013	6 317 448

Prévisions revenus et dépenses 2017-2018 du Centres sportif

Revenus 2016-2017		
Ventes externes		935 000 \$
Subvention du MEES		674 465 \$
Cotisations étudiantes	42,32 \$	3 195 160 \$
Estimation étudiants cotisants	Aut 2016 Hiver 2017 39000 36500	
Total des revenus		4 804 625 \$

Dépenses 2016-2017	
Masses salariales et avantages sociaux	2 641 168 \$
Autres dépenses	2 161 362 \$
Total dépenses	4 802 530 \$
Surplus (déficit)	2 095 \$

Revenus 2017-2018		
Ventes externes		900 000 \$
Subvention du MEES		700 315 \$
Cotisations étudiantes	42,96 \$	3 200 520 \$
Estimation étudiants cotisants	Aut 2017 Hiver 2018 38200 36300	
Total des revenus		4 800 835 \$

Dépenses 2017-2018	
Masses salariales et avantages sociaux	2 550 704 \$
Autres dépenses	2 227 250 \$
Total dépenses	4 777 954 \$
Surplus (déficit)	22 881 \$

Prévisions budgétaires détaillées 2017-2018 du Centre sportif

Centre sportif

Comptes

	Prévisions budgétaires 2017-2018	Prévisions budgétaires 2016-2017
51000 Salaires Réguliers	1 271 336,00 \$	1 240 383,00 \$
51500-600 Salaires irréguliers étudiants et surnuméraires	875 000,00 \$	998 374,00 \$
52000 Avantages sociaux	404 368,00 \$	402 411,00 \$
Sous-total salaires	2 550 704,00 \$	2 641 168,00 \$
51400 Bourses	40 000,00 \$	40 000,00 \$
53010 Frais de déplacement & séjour /personnels	20 000,00 \$	20 000,00 \$
53030 Frais de déplacem. & séjour/étudiants /sports excellence	50 000,00 \$	50 000,00 \$
53510 Frais de représentation & réc.	10 000,00 \$	10 000,00 \$
54010 Fournitures et impression	236 000,00 \$	210 000,00 \$
54016 Prestations postales	1 500,00 \$	1 500,00 \$
54019 Licence informatique, droit d'accès base de données	14 000,00 \$	- \$
54710 Volumes & périodiques	1 000,00 \$	1 000,00 \$
54910 Immobilisation M.A.O.	28 000,00 \$	28 000,00 \$
55010 Subvention	550 000,00 \$	505 000,00 \$
55110 Interfonds/fonctions	900 000,00 \$	920 112,00 \$
57010 Services publics télécommunications	17 000,00 \$	16 000,00 \$
57110 Taxes	1 500,00 \$	1 500,00 \$
57210 Huile, gaz ...	250,00 \$	250,00 \$
58110 Services contractuels	41 000,00 \$	41 000,00 \$
58210 Entretien & réparation	53 000,00 \$	53 000,00 \$
58310 Location locaux & bâtiments	18 000,00 \$	18 000,00 \$
58510 Hon. prof. consultant externe	55 000,00 \$	55 000,00 \$
59010 Frais financiers	15 000,00 \$	15 000,00 \$
59110 Budget assurances	1 000,00 \$	1 000,00 \$
59710 Réserve rénovations	175 000,00 \$	175 000,00 \$
Sous-total autres dépenses	2 227 250,00 \$	2 161 362,00 \$
Total Centre sportif	4 777 954,00 \$	4 802 530,00 \$
JPH 13/02/17		